

LF2024

DES MESURES POUR CONSOLIDER LE POUVOIR D'ACHAT ET SOUTENIR DAVANTAGE L'INVESTISSEMENT

P.6

**GENDARMERIE NATIONALE
UN DISPOSITIF
SÉCURITAIRE À
L'OCCASION DES
VACANCES D'HIVER**

P.4

LE MEDIATEUR MAGHREBIN

Quotidien National d'information

Mercredi 26 Décembre 2023 - N°: 34 - Prix:10 DA

SPORT

**PISTÉ PAR L'OL
TITRAOUI
N'IRA PAS À
MONTPELLIER CET
HIVER**

P.12

IL A RÉUNI LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

Le Président de la République préside la session extraordinaire



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier au Palais des Nations, à Alger, l'ouverture de la session extraordinaire des deux chambres du Parlement.

Lire en page 3

**DÉPÔT DES PROGRAMMES
PRÉVISIONNELS D'EXPORTATION DE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
LE DERNIER FIXÉ AU
31 JANVIER 2024**



P.2

**RÉVISION DE LA LOI
RELATIVE À LA PROTECTION
DU PATRIMOINE CULTUREL
UN ATELIER
NATIONAL SE
TIENDRA FIN
JANVIER PROCHAIN**

P.5

**BATNA
OUVERTURE
D'UNE ANNEXE DE
LA BIBLIOTHÈQUE
PRINCIPALE DE
LECTURE
PUBLIQUE À LA
GARE ROUTIÈRE**

P.7

SUISSE

**FIN DE LA
GRÈVE À
L'AÉROPORT
DE GENÈVE**

P.9

OPINION

**DROIT INTERNATIONAL
PEUT-ON PARLER DE GÉNOCIDE À GAZA ?**

P.11

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Impératif de numériser, de manière unifiée, tous les secteurs

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche dernier, l'impératif de généraliser la numérisation à tous les secteurs gouvernementaux, de manière unifiée, sous la supervision du Haut-Commissariat à la numérisation, indique un communiqué du Conseil des ministres.

Concernant l'état d'avancement de la numérisation des services des domaines de l'Etat, des impôts et des Douanes, "Monsieur le Président s'est félicité du progrès réalisé en matière de numérisation du secteur des Finances", appelant "à la poursuite et à l'intensification des efforts en coordination avec le Haut-Commissariat à la numérisation", selon le communiqué. A ce propos, le Président de la République "a souligné l'impératif de généraliser la numérisation à tous les secteurs gouvernementaux, de manière unifiée, sous la supervision du Haut-Commissariat à la numérisation". Le Président Tebboune, ajoute la même source, "a ordonné la présentation de rapports d'étape pour le suivi du progrès réalisé, en accélérant la finalisation de toutes les phases, et ce au vu de leur importance dans le développement de l'ensemble de l'action gouvernementale".



PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président Tebboune signe la loi de finances 2024

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé, dimanche dernier, à Alger, la loi de finances 2024, selon un communiqué de la Présidence de la République. La loi, adoptée le 14 décembre par le Conseil de la nation, et le 5 décembre par l'APN, prévoit une batterie de mesures législatives destinées notamment à la préservation du pouvoir d'achat du citoyen, à travers essentiellement diverses dispositions fiscales, à l'appui aux investissements et à l'économie nationale, ainsi qu'à la simplification et la numérisation des procédures fiscales. Le texte table sur une croissance économique de 4,2% en 2024, tirée par tous les secteurs d'activités, avec une croissance du secteur des hydrocarbures de près de 1%, boostée principalement par les exportations gazières. Le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est maintenu à 60 dollars sur la période 2024-2026, alors que le prix du marché du baril est maintenu à 70 dollars sur la même période. La loi prévoit une forte hausse des dépenses budgétaires, à 15.275,3 milliards de DA en 2024, alors que les recettes budgétaires devraient s'établir à 9.105,3 milliards de DA. La signature a eu lieu au siège de la Présidence de la République, en présence de hauts responsables de l'Etat, selon le communiqué.



ONSC-CSJ

Signature d'une convention pour accompagner la transition numérique

L'Observatoire national de la société civile (ONSC) a signé, samedi dernier, à Alger, une convention de partenariat avec le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) en vue d'accompagner la politique de transition numérique. La convention a été signée par le président de l'ONSC, Nourredine Benbrahim, et le président du CSJ, Mustapha Hidaoui, en marge des travaux du Forum national de la société civile "Dialogue, citoyenneté et développement", organisé au Palais des Nations (Club des Pins). L'ONSC a signé également une autre convention avec le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP) sur la responsabilité sociale des entreprises économiques.

Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait appelé dans son allocution à l'ouverture de ce Forum, lue en son nom par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, à "développer les cadres de coopération entre l'Observatoire national de la société civile et les autres organes consultatifs et organisations de la société civile, en vue de passer à une nouvelle étape d'action coordonnée et intégrée".

APN

Examen des dispositions du projet de Code pénal

La Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) a poursuivi, dimanche dernier, ses travaux en vue d'examiner les dispositions du projet de loi modifiant et complétant l'Ordonnance n°66-156 portant Code pénal. "La Commission des affaires juridique et administratives et des libertés a poursuivi, dimanche, ses travaux sous la présidence de son président, Ahmed Boubaker", indique un communiqué de l'APN. La Commission a consacré cette réunion à la poursuite de "l'examen des dispositions du projet de loi modifiant et complétant l'Ordonnance n°66-156 portant Code pénal, et ce en présence de représentants du ministère de la Justice", précise la même source. La Commission avait entamé, mercredi dernier, l'examen des dispositions dudit projet de loi.

Dépôt des programmes prévisionnels d'exportation de produits pharmaceutiques Le dernier fixé au 31 janvier 2024

Dans un communiqué publié, hier, lundi, le ministère de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique a appelé les établissements pharmaceutiques de fabrication, d'exportation et d'exploitation à déposer les programmes prévisionnels d'exportation pour l'exercice 2024 au plus tard le 31 janvier 2024. « Il est porté à la connaissance de l'ensemble des établissements pharmaceutiques, de fabrication, d'exportation et d'exploitation, que dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion des exportations, il y a lieu de procéder au dépôt des programmes prévisionnels d'exportation pour l'exercice 2024, au plus tard le 31 janvier 2024, via la plate-forme numérique : <http://41.111.153.172/pppe/> » lit-on dans le communiqué.

Automobile

La date de commercialisation de la marque SOKON en Algérie dévoilée

Dans un communiqué publié, hier, lundi sur sa page Facebook, le représentant du constructeur chinois SOKON, a dévoilé la date du début de la commercialisation de la marque en Algérie. D'après la même source, l'inauguration de la concession SOKON sise à Batna est prévue pour la journée du samedi 30 décembre prochain.

Souk Ahras

18 blessés dans un accident de la route à M'daourouch

Au total, 18 personnes ont été blessées dans un accident de la route survenu, hier, dans la commune de M'daourouch, dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la Protection civile. L'accident s'est produit suite à une collision entre un véhicule et un autobus roulant sur l'axe de la route nationale 81A reliant les communes de M'daourouch et Ragouba, ont précisé les mêmes services, signalant que l'accident a causé des blessures à 18 personnes dont 8 femmes. Les blessés ont été transférés, après les premiers secours, à l'hôpital de la ville de M'daourouch, a-t-on indiqué. Afin de déterminer les causes exactes de l'accident, une enquête a été ouverte par les services territorialement compétents, a-t-on conclu.

IL A RÉUNI LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

Le Président de la République préside la session extraordinaire

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier au Palais des Nations, à Alger, l'ouverture de la session extraordinaire des deux chambres du Parlement.

Des versets du Saint Coran ont été récités et l'hymne national a été exécuté à l'ouverture de la session, tenue en présence du président du Conseil de nation, M. Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, du Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, du président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, du Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chane-griha, du directeur de Cabinet par intérim à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, ainsi que de hauts responsables de l'Etat et des membres du gouvernement. Cette session extraordinaire se tient conformément au décret présidentiel numéro 23-462 du 19 décembre 2023 portant convocation du Parlement en ses deux chambres réunies.

L'ordre du jour de la session extraordinaire comporte l'ouverture de la session et le discours du Président de la République. Cette session sera clôturée après épuisement de l'ordre du jour précité.

Samir M.



INITIÉE PAR L'ASSOCIATION DE WILAYA «SIRADJ DE LA PENSÉE ET LA CULTURE»

Colloque national sur la pensée indépendantiste des descendants de l'Emir Abdelkader

La pensée indépendantiste et militante chez les descendants de l'Emir Abdelkader, pérennité et communication» sera le thème de la 1ère édition d'un Colloque national, prévu hier à Mascara, a-t-on indiqué hier auprès des organisateurs.

Initiée par l'association de wilaya «Siradj de la pensée et la culture», cette rencontre traitera plusieurs axes dont

«la biographie et la personnalité des enfants de l'Emir Abdelkader», «les aspects scientifiques, intellectuels et culturels des descendants du fondateur de l'Etat algérien moderne» et «les rôles politique, militaire et social des enfants et petits enfants de l'Emir», a précisé le président de l'association, Slimane Chérifi.

Ce Colloque, organisé en étroite colla-

boration avec le «Laboratoire de l'Algérie et du bassin méditerranéen» de la faculté des sciences humaines et sociales de l'université Djillali Liabes de Sidi Bel Abbes et la maison de la culture Abi Ras Ennassiri de Mascara, réunira des universitaires et des chercheurs en histoire de plusieurs universités du pays.

Une exposition d'affiches et dépliants

est également prévue, devant mettre l'accent sur la biographie des enfants, petits enfants et descendants de l'Emir Abdelkader.

Cette rencontre vise à contribuer à faire connaître les descendants de l'Emir Abdelkader à travers des écrits académiques historiques et leurs réalisations au niveau national et arabe, ajoute M. Chérifi.

R. N.

VACANCES D'HIVER

La station climatique de Tikjda séduit le public

La station climatique de Tikjda sise au Nord-est de Bouira, où la neige a embelli ces jours-ci les sommets, draine de plus en plus de visiteurs, dont des dizaines de familles en quête de loisir et de détente en ce début de vacances d'hiver, a constaté l'APS le week-end dernier.

Depuis vendredi matin, la circulation automobile ne s'est pas interrompue sur la route nationale (RN) 33 reliant Bouira à Tikjda, via la ville de Haizer. Des dizaines de bus et de voitures, en provenance de plusieurs wilayas comme l'indiqué par les plaques d'immatriculation, dont Alger, Boumerdes et Oran, ont emprunté la voie à destination de Tikjda.

Sur cet axe, plusieurs automobilistes ont choisi de s'arrêter avant d'atteindre les hauteurs du site, pour admirer à distance la beauté des paysages que leur offre dame nature, notamment avec le retour de la neige étincelante qui a embelli les sommets du Grand Djurdjura, alors que d'autres familles ont opté pour le Centre national de sport et de loisir de Tikjda (CNSLT) pour s'y installer, et où toutes les commodités (restauration, hébergement, et loisirs) leur sont offertes.

« Nous avons enregistré un afflux important de visiteurs, notamment des familles, depuis jeudi, la plus part ont

passé leur séjour ici au CNSLT qui leur a offert toutes les commodités et l'aide nécessaires », a expliqué à l'APS Khalid Djellal, chargé de la communication et d'animation au sein du CNSLT.

De jeunes visiteurs rencontrés sur les lieux ont exprimé leur émerveillement et grande joie par leur visite à Tikjda, « un véritable joyau », selon leur propos. « Nous sommes venus vendredi de Boumerdes, ma famille et moi, pour passer le week-end ici à Tikjda et admirer la nature, mais aussi pour fuir le bruit de la ville et profiter des vacances d'hiver. Rien de mieux que la montagne pour se détendre et passer d'agréables moments ensemble », a confié Karima, une lycéenne rencontrée à l'entrée du CNSLT en compagnie de sa famille.

Son père Mohamed, un cinquantenaire, a confié à l'APS, être venu pour la première fois à Tikjda avec sa petite famille. Il a dit avoir adoré l'endroit et projette déjà d'y revenir chaque fois les conditions et le temps le lui permettent. « Le lieu est merveilleux, malgré quelques manquements constatés. Le site est magnifique et mérite d'être une destination touristique privilégiée en Algérie », a estimé Mohamed.

Selon lui, il serait « très commode » d'installer des bancs un peu partout pour permettre aux visiteurs de s'asseoir pour se reposer et pour admirer la

beauté des lieux. Des poubelles sont également nécessaires pour garder les lieux propres, a ajouté le même visiteur.

Un lieu de détente sûr et sécurisé

A l'intérieur et aux alentours du CNSLT, une ambiance bon-enfant s'est emparée des lieux qui grouillent de monde. Un mouvement ininterrompu de visiteurs a redonné vie au site où toutes les mesures ont été prises pour en faire un lieu de détente sûr et sécurisé.

Pour offrir les meilleures conditions d'hygiène et de bien-être aux touristes, les autorités locales ont procédé, il y a quelques semaines, à la réhabilitation des restaurants de fortune installés à l'extérieur du Centre.

En outre, et afin de préserver la santé des visiteurs et assurer leur sécurité, les services de la Gendarmerie nationale et ceux de la protection civile se sont déployés non loin du CNSLT ainsi que sur plusieurs axes routiers menant vers Tikjda.

Néanmoins, le stationnement à Tighzert est devenu un casse-tête pour des automobilistes qui se plaignent notamment des parkings sauvages qui leur imposent des tarifs de stationnement « très excessifs ».

Cependant, rien ne semblait altérer l'ambiance de joie qui régnait, notamment à Tighzert, et au chalet du Kef, relevant de la station climatique de Tikjda, à la faveur d'une arrivée massive vendredi et samedi de familles issues de plusieurs autres wilayas du pays (Béjaïa, Bordj Bou Arréridj et M'Sila).

L'aménagement d'une aire de jeu et de loisir, un manège pour enfants, à Tighzert, a attiré des dizaines d'enfants en compagnie de leurs familles, venues en ce week-end pour découvrir Tikjda et admirer ses paysages féériques en cette période hivernale.

Le froid glacial provenant des hauteurs recouvertes de neige, n'a pas empêché les visiteurs de faire le voyage. Certains jeunes aventuriers ont révélé attendre l'hiver avec impatience pour faire des randonnées en haute montagne.

Cependant, les services de la protection civile conseillent aux familles et autres visiteurs de ne pas s'aventurer en haute montagne, notamment en cette période d'hiver, au risque de s'égarer. Il y a quelques semaines, près de 50 personnes se sont égarées sur les hauteurs du Djurdjura à cause du brouillard et du mauvais temps. Elles ont été secourues, a indiqué à l'APS le chargé de la communication de la protection civile, l'officier Youcef Abdat.

APS

GENDARMERIE NATIONALE

Un dispositif sécuritaire à l'occasion des vacances d'hiver

Les services de la Gendarmerie nationale ont mis en place un dispositif de sécurité à travers la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles afin d'assurer la sérénité et le confort des citoyens, et ce, parallèlement au début des vacances d'hiver pour les élèves et les étudiants.

Dans le cadre de la concrétisation de ce dispositif, les services de la Gendarmerie nationale ont organisé, samedi, une sortie au profit des médias nationaux vers le Parc de Tikjda (Bouira), qui attire en cette période des familles et des visiteurs venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Lors de cette sortie médiatique, les efforts déployés par le groupement régional de la Gendarmerie nationale de Bouira pour garantir le confort et la sérénité des visiteurs de ce pôle touristique ont été mis en avant. A cet égard, le commandant du groupement régional de la Gendarmerie nationale de Bouira, le colonel Hamdi Labidi, a fait savoir que le plan relatif aux vacances d'hiver comprenait plusieurs mesures préventives visant à atteindre les objectifs fixés sur le terrain, et ce, en coordination avec les autorités locales et les représentants du secteur touristique de la wilaya. Cette visite médiatique a coïncidé avec la présence d'équipes de la direction des travaux publics de la wilaya sur place pour déblayer la neige accumulée sur la RN 33 reliant les wilayas de Bouira et de Tizi Ouzou, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale. De son côté, le chef du service de communication de la Gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Abdelkader



Beziou, qui accompagnait la délégation médiatique à Tikjda, a affirmé que cette opération est un exemple de ce que les services de la Gendarmerie nationale réalisent à tra-

vers les différentes wilayas du pays, soulignant que des instructions ont été données à toutes les unités déployées à travers le pays pour veiller à la sécurité des citoyens et de

leurs biens. Des dispositifs similaires ont été mis en place dans les autres wilayas, notamment celles qui disposent d'espaces et de destinations touristiques attirant les visi-

teurs, rappelant que le Commandement de la Gendarmerie nationale a lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des usagers de la route lors des intempéries.

GENDARMERIE NATIONALE

Un dispositif sécuritaire à l'occasion des vacances d'hiver

Les services de la Gendarmerie nationale ont mis en place un dispositif de sécurité à travers la mobilisation de toutes les ressources humaines et matérielles afin d'assurer la sérénité et le confort des citoyens, et ce, parallèlement au début des vacances d'hiver pour les élèves et les étudiants. Dans le cadre de la concrétisation de ce dispositif, les services de la Gendarmerie nationale ont organisé, samedi, une sortie au profit des médias nationaux vers le Parc de Tikjda (Bouira), qui attire en cette période des familles et des visiteurs venus

de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Lors de cette sortie médiatique, les efforts déployés par le groupement régional de la Gendarmerie nationale de Bouira pour garantir le confort et la sérénité des visiteurs de ce pôle touristique ont été mis en avant. A cet égard, le commandant du groupement régional de la Gendarmerie nationale de Bouira, le colonel Hamdi Labidi, a fait savoir que le plan relatif aux vacances d'hiver comprenait plusieurs mesures préventives visant à atteindre les objectifs fixés sur le terrain, et ce, en coordination avec les autorités locales et les

représentants du secteur touristique de la wilaya. Cette visite médiatique a coïncidé avec la présence d'équipes de la direction des travaux publics de la wilaya sur place pour déblayer la neige accumulée sur la RN 33 reliant les wilayas de Bouira et de Tizi Ouzou, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale. De son côté, le chef du service de communication de la Gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Abdelkader Beziou, qui accompagnait la délégation médiatique à Tikjda, a affirmé que cette opération est un exemple de ce que les services de la

Gendarmerie nationale réalisent à travers les différentes wilayas du pays, soulignant que des instructions ont été données à toutes les unités déployées à travers le pays pour veiller à la sécurité des citoyens et de leurs biens. Des dispositifs similaires ont été mis en place dans les autres wilayas, notamment celles qui disposent d'espaces et de destinations touristiques attirant les visiteurs, rappelant que le Commandement de la Gendarmerie nationale a lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des usagers de la route lors des intempéries.

NÂAMA

Lancement d'une caravane médicale de la Protection civile vers les zones enclavées

Une caravane médicale ciblant des zones steppiques occupées par les nomades et autres agglomérations éparses enclavées, réparties à travers huit communes de la wilaya de Nâama, a été lancée, dimanche dernier, a-t-on appris auprès du directeur de la Protection civile de la wilaya, promoteur de cette initiative. Le wali de Nâama, Lounes Bouzegza, a donné le coup d'envoi de

cette caravane, encadrée par des médecins généralistes, des dentistes et une équipe paramédicale, qui effectueront des consultations médicales au profit des populations des agglomérations éparses, ciblant dans la première journée les zones enclavées de Mekalis, Tirkount, Herraza et Belhendjir dans la commune d'Aïn Sefra. Cette opération se poursuivra, ensuite, au niveau des zones enclavées rattachées

aux communes de Sfisifa, Moghrar, Djeniène Bourezg, Asla, Tiout, Mekmen Ben Amar et Kasdir, a expliqué le directeur de la Protection civile de la wilaya, le colonel Benzaid Karim. Selon le même responsable, cette caravane, pourvue de moyens médicaux et de produits pharmaceutiques, mobilisés par les services de la protection civile, vise à effectuer des examens médicaux, la détection et le diagnostic

précoce des maladies, ainsi que la prise en charge des patients. Cette initiative vise à effectuer un travail de sensibilisation de proximité sur la grippe saisonnière, de même que certaines maladies chroniques comme le diabète et l'hypertension artérielle, tout en prodiguant des conseils liés à leur prévention, sachant que l'opération s'étalera jusqu'au 28 décembre prochain.

RÉVISION DE LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Un atelier national se tiendra fin janvier prochain

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a annoncé, dimanche dernier, à Alger, l'organisation d'un grand atelier national fin janvier prochain consacré à la révision de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, et ce, en vue d'enrichir le texte et de combler ses vides juridiques.

A l'ouverture de l'exposition artistique "Journées des arts et de l'architecture d'Alger", qui se tient au Palais de la Culture Moufdi Zakaria, Mme Mouloudji a fait savoir que cet atelier, prévu le 25 janvier prochain, s'inscrit dans le cadre de la révision de cette loi en vigueur depuis 1998, invitant les architectes, les chercheurs et les artistes à y prendre part. Rappelant que cette loi visait à "protéger, sauvegarder et mettre en valeur" le patrimoine culturel et l'identité architecturale de l'Algérie, la ministre a expliqué que dans le texte, "les biens culturels se divisent en trois catégories, dont les biens culturels immobiliers lesquels comprennent les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux". "Les questions d'urbanisme sont au cœur des préoccupations de l'Etat algérien, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en tête", a-t-elle soutenu. Pour la ministre, "lier les questions d'urbanisme aux dimensions artistique et esthétique exige davantage d'efforts pour développer une vision à la fois moderniste et authentique dans la création des villes". Elle a souligné, en outre, que le ministère avait créé, dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation du patrimoine architectural, plusieurs centres de recherche et d'établissements à caractère administratif, commercial ou de formation, tels que l'Ecole nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels (ENCRBC), l'Agence



nationale des secteurs sauvegardés (ANSS), et le Centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre (Capterre). La ministre a ajouté que le secteur, dans le cadre des efforts de formation pour la protection et la préservation du patrimoine culturel, avait également supervisé, en septembre dernier, la remise de certificats de qualification à des architectes spécialisés dans les monuments et les sites protégés, portant ainsi à 116 le nombre total de cette catégorie d'ar-

chitectes qualifiés répartis sur 24 wilayas. A noter que cette première édition des "Journées des arts et de l'architecture d'Alger", organisée par la fondation "Patrimoine, ville et architecture", sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, "vise à créer une plateforme d'échange d'expériences et d'idées et à donner aux artistes et architectes l'occasion de présenter leurs œuvres dans les domaines des arts et de l'architecture, en focalisant sur les questions de l'innova-

tion, du patrimoine, de la durabilité et de l'identité". Elle vise également à "encourager le dialogue constructif et rapprocher les arts et l'architecture du grand public". Cette première édition réunit des architectes, des artistes et des chercheurs de différentes wilayas. Elle propose une exposition diversifiée et des conférences qui se poursuivront jusqu'au 26 décembre, selon les responsables de la fondation "Patrimoine, ville et architecture", créée à Sétif en 2022.

MOSTAGANEM

Parution du recueil du poète Omar Mokrani

Le Commissariat du Festival culturel national de la poésie Melhoun dédié au Cheikh Sidi Lakhdar Benkhelouf (16e siècle) de Mostaganem a annoncé la sortie dimanche dernier d'une nouvelle publication intitulée "Recueil du Cheikh Omar Mokrani" (1908-1980), a-t-on appris du Commissaire de cette manifestation Abdelkader Bendamèche. Dans une déclaration à l'APS, M. Bendamèche a souligné que ce projet a été réalisé et publié dans le cadre de la 10ème édition du Festival national de la poésie Melhoun tenue à Mostaganem du 22 au 24 décembre en cours. L'in-

tervenant a ajouté que le poète Omar Mokrani est célèbre et a plusieurs admirateurs et plusieurs grands chantres de la musique ont interprété ses qassidate et il était temps de les documenter et de les réunir dans un recueil composé de 45 poèmes en Melhoun algérien. Le poète défunt sera honoré dans sa ville natale de Chlef, ce dimanche, en organisant une cérémonie à la maison de la culture, où le Commissariat du festival présentera aux lecteurs le recueil de ce genre poétique populaire. Ce recueil de 165 pages que l'artiste défunt Cheikh Djamel Megharia (1956-2023) a présenté regroupe 45 poèmes traitant dif-

férents thèmes littéraires en plus d'un aperçu sur la vie de ce poète. Le poète Omar Mokrani est né le 16 novembre 1908 à Habair (Chlef). Il a appris le Saint Coran, la lecture, l'écriture et les bases de la langue arabe, ce qui l'a qualifié à devenir l'assistant de l'ancien juge d'El Asnam. L'intérêt du poète pour le Melhoun a commencé dès son plus jeune âge, influencé par son grand-oncle et, avec le temps, sa poésie est devenue plus forte. Devenant célèbre, des chanteurs ont repris ses poèmes, notamment Rabah Metidji, El Attafi, El Merdassi, El Amiri, Bouras et Mamma-chi. Omar Mokrani a également traité

avec d'autres poètes et artistes contemporains célèbres tels qu'El-Khalidi, Cheikh Hamada et Cheikh El-Madani, recevant la visite des cheikhs de la chanson populaire, tels qu'El Hachemi Guerouabi. Les poèmes du défunt ont été interprétés par pas moins de 15 artistes de la musique bédouine, oranaise et folklorique, notamment Ahmed Saber, Saïd Guebrini et Djamel Megharia. Cheikh Omar Mokrani est décédé le 28 août 1980, laissant derrière lui un riche trésor artistique de plus de 800 poèmes, dont certains ont été documentés et d'autres ont été perdus, a-t-on indiqué.

PROMOTION DE LA LANGUE ARABE

Les contributions de romanciers et poètes algériens mises en exergue

Les participants à une conférence sur "l'arabe, langue de poésie et d'arts", organisée, samedi dernier, à Mascara, ont mis en exergue les contributions de romanciers et poètes algériens à la promotion de la langue arabe. L'universitaire Boussekrine Medjahed de l'université "Mustapha Stambouli" de Mascara a affirmé que l'Algérie recèle d'écrivains et poètes ayant contribué à la promotion de la langue arabe en lui accordant une grande importance dont notamment le romancier, poète et fondateur de l'Etat algérien moderne, l'Emir Abdelkader

dont les ouvrages et poèmes sont étudiés par des chercheurs et spécialistes de la langue arabe. Le même conférencier a souligné que les écrivains de l'âge moderne dont Abdelhamid Benhedouga et Tahar Ouattar ont contribué à enrichir la littérature arabe. De son côté, le professeur Baabaa Othmane de la même université a mis en avant les apports d'écrivains algériens à la linguistique, la critique et les sciences dans la promotion des sciences de la langue arabe, avec une ampleur atteignant l'Orient arabe, dont le plus en vue est le pionnier de la lit-

térature algérienne moderne, feu Abdelmalek Mortad, qui a enrichi la bibliothèque algérienne et arabe de livres de critique littéraire et de littérature comparée. Le professeur Ahmed Sarsar de l'université de Mascara, a évoqué, pour sa part, les efforts déployés par l'Etat dans le domaine de la promotion de la langue arabe en Algérie dont ceux de création d'instances et fondations qui prennent en charge la langue arabe, à l'instar du Haut conseil de la langue arabe (HCLA), en plus de la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans

les administrations et organismes publics. Cette conférence a été organisée à l'initiative de la bibliothèque principale de lecture publique "Dr Yahia Bouaziz" de Mascara, en coordination avec les bureaux de wilaya de la Maison "El Hikma" de la pensée, de la littérature et des arts et de l'Union des écrivains Algériens, ainsi que l'annexe de wilaya de la Maison algérienne de la poésie, dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la langue arabe, et ce en présence de professeurs, chercheurs, écrivains et poètes de la wilaya.

LF2024

Une batterie de mesures pour consolider le pouvoir d'achat et soutenir davantage l'investissement

La loi de finances pour l'année 2024, signée hier par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, prévoit une batterie de mesures législatives destinées notamment à la préservation du pouvoir d'achat du citoyen, à l'appui aux investissements ainsi qu'à la simplification et la numérisation des procédures fiscales.

La loi propose ainsi une exonération temporaire de la TVA, aux stades de production et de commercialisation gros et détail, jusqu'au 31 décembre 2024 du poulet de chair, de la dinde, des œufs de consommation, des fruits et légumes frais, produits localement et des légumes secs et riz, produits localement ou importés.

Elle comporte, dans le cadre des mesures visant la consolidation du pouvoir d'achat, l'institution d'une allocation forfaitaire de solidarité pour les catégories sociales sans revenus notamment, les chefs de familles, les familles, les personnes, les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes à besoins spécifiques.

Le texte propose également l'ouverture d'un compte d'affectation spéciale (n302-154) intitulé «Fonds de la pension alimentaire», à travers duquel l'Etat paiera les pensions alimentaires attribuées aux bénéficiaires et le ministère de la Justice percevra ces sommes sur les débiteurs.

Dans le domaine du logement, la loi propose un abattement de 10%, calculé sur la base du reste à payer des loyers, octroyé aux bénéficiaires de logements AADL, ayant honoré le paiement des 25% du prix du logement et désirant solder, par anticipation, le reliquat de ce prix.

Le texte introduit une prise en charge par le Trésor, des intérêts pendant la période de différé et la bonification du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques, à hauteur de 100%, dans le cadre de la réalisation de la tranche additionnelle de 50.000 logements de type location-vente, au titre de l'année 2024.

En outre, une prorogation jusqu'au 31 décembre 2025, au lieu le 31 juillet 2023, du délai



accordé aux occupants des logements publics locatifs (logement social), désirant acquérir leurs logements, pour introduire leurs demandes d'acquisitions, a été instituée.

La loi de finances institue également la mise à la disposition de la Banque nationale de l'habitat (BNH), en lieu et place de la Caisse nationale du logement (CNL), du financement des programmes de logements publics locatifs, des voiries et réseaux divers primaires et secondaires, ainsi que des aides frontales et les contributions de l'Etat pour l'accès aux logements.

Le texte propose aussi d'introduire la possibilité donnée à l'Entreprise nationale de la promotion immobilière (ENPI), de commercialiser en vente libre, les Logements promotionnels publics (LPP) in-

vendus, sous réserve du remboursement de l'aide indirecte de l'Etat.

Suppression de la TAP

Quant au volet relatif à l'appui à l'investissement, le texte supprime la taxe sur l'activité professionnelle (TAP)

conformément aux instructions du président de la République, avec la possibilité, pour les projets d'investissement structurants, financés par un prêt du Trésor, de bénéficier des conditions de financement spécifiques. Il a, en outre, introduit la réouverture du compte d'affectation spéciale intitulé «Fonds spécial pour la promotion des exportations» (FSPE), afin d'encourager les exportations hors Hydrocarbures, conformément aux orientations du président de la République.

Plusieurs avantages fiscaux ont été également instaurés dans l'objectif d'encourager les activités économiques, à l'instar de l'exemption de la TVA des opérations de réassurance et de Retakaful, l'exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), des chiffres d'affaires réalisés des activités de collecte et de vente du lait cru, et l'extension de l'application du taux réduit de TVA de 9%. S'agissant des mesures en faveur de l'entrepreneuriat et des startups, la loi propose une révision à la baisse du taux d'imposition de l'IFU de 5 à 0,5%, applicable aux activités exercées sous le statut d'auto-entrepreneur.

Le texte reconduit, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2024, l'exonération de l'import sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de l'import

sur le revenu global (IRG), des produits et des plus-values de cession des obligations, titres et obligations assimilés du Trésor, cotés en Bourse ou négociés sur un marché organisé, d'une échéance minimale de cinq ans, de même que les droits d'enregistrement, des opérations portant sur les valeurs mobilières cotées en Bourse ou négociées sur un marché organisé.

Dans le cadre de la numérisation, une série de mesures qui concernent la déclaration en douane, notamment l'obligation faite au déclarant de souscrire la déclaration par voie électronique, sur la base des documents numériques et d'effectuer la signature électronique de la déclaration, conformément à la législation en vigueur, a été, par ailleurs introduite.

GRÂCE À UNE PERFORMANCE MULTISECTORIELLE

Une croissance économique de 4,2 % attendue

La loi de finances pour l'année 2024, signée hier par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, table sur une croissance économique de 4,2%, tirée par des performances de tous les secteurs d'activités, notamment les services, l'agriculture, le BTPH et l'industrie.

La croissance économique devrait ainsi atteindre +3,9% en 2025 et +4% en 2026, des croissances qui résulteraient des performances de tous les secteurs, avec une croissance du secteur des hydrocarbures de près de 1% en 2024, tirée principalement par les

exportations de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié (GNL) et de gaz de pétrole liquéfié (GPL) respectivement de +0,7%, +1,4% et +1,1%.

Le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est maintenu à 60 dollars (USD) sur la période 2024-2026, alors que le prix du marché du baril est maintenu à 70 USD sur la même période, selon la loi qui fixe le cadrage macroéconomique à moyen terme.

Les recettes d'exportations de biens seraient de l'ordre de 49,8 milliards de dollars en 2024 avant d'atteindre 50,3 milliards USD et 51,6 milliards USD, respectivement en 2025 et

2026.

Les importations, quant à elles, atteindraient les 43,5 milliards USD en 2024, puis 47,4 milliards USD en 2025 et 47,4 milliards USD en 2026. La balance commerciale devrait ainsi être excédentaire entre 2024 et 2026, en atteignant, selon les prévisions du texte, 6,3 milliards USD d'excédent en 2024, puis 2,9 milliards USD en 2025 et 4,2 milliards USD en 2026.

Le texte 2024 s'attend, par ailleurs, à une forte hausse des dépenses budgétaires qui devraient atteindre 15.275,3 milliards DA en 2024, puis 15.900,4 milliards DA en 2025 et 15.705,6 mil-

liards DA en 2026.

En matière de recettes budgétaires, elles devraient atteindre 9.105,3 milliards DA en 2024 et augmenter en moyenne de près de +4,2% entre 2025 et 2026, pour atteindre 9.537,2 milliards DA en 2025 et 9.881,9 milliards DA en 2026.

Concernant la fiscalité des hydrocarbures, une baisse de 8,9% devrait être enregistrée en 2024 par rapport à l'année 2023. Elle passerait ainsi de 3.856,3 milliards DA en 2023 à 3.512,3 milliards DA en 2024, puis à 3.520,9 milliards DA en 2025 et à 3.563,3 milliards DA en 2026.

Batna

Ouverture d'une annexe de la bibliothèque principale de lecture publique à la gare routière

Une annexe de la bibliothèque principale de lecture publique Mohamed Hamouda-Bensaï de la ville de Batna a été ouverte dimanche dernier à la gare routière Nord Chahid Mohamed-Arar, au chef-lieu de wilaya gérée par la Société d'exploitation des gares routières d'Algérie "Sogral".

L'initiative est "pionnière à l'échelle nationale", selon les explications données au chef de l'exécutif local, Mohamed Benmalek qui a supervisé l'opération qui vient encourager la lecture dans les espaces publics. La nouvelle annexe a été ouverte de concert avec l'administration de cette gare à caractère public et la section de wilaya de l'union des écrivains algériens, a précisé Mme Chahrazed Douadi, directrice de la bibliothèque principale de lecture publique Mohamed Hamouda Bensaï. La bibliothèque de la gare comprend actuellement 200 ouvrages avec plus de 30 exemplaires dans différents domaines (pour adulte et en-

fants) en attendant sa dotation davantage de titres, a ajouté la même responsable. La bibliothèque de la gare routière constitue un espace ouvert au profit des voyageurs, a souligné la même responsable, ajoutant que la gestion de l'actif de documentation est assurée conjointement entre les directions de la bibliothèque principale et de la gare routière. D'autres activités seront programmées ultérieurement dans cette bibliothèque pilote, a-t-elle encore souligné. Pour rappel, la bibliothèque principale de lecture publique Mohamed Hamouda Bensaï située au pôle urbain Hamla 2 dans la ville de Batna est forte de 20 annexes réparties à travers les différentes régions de la wilaya.



Mila

Plus de 1.700 foyers de trois communes raccordés au réseau de gaz naturel

Un total de 1.787 foyers répartis sur les trois communes de Tadjenanet, Mechira et Benyahia Abderrahmane de la wilaya de Mila a été raccordé dimanche dernier au réseau de gaz naturel. Ces foyers se répartissent sur les mechtas Fessikh (504 foyers), El Djaheli (483) et Ouled Bouzid (137) de la commune de Tadjenanet, Ech-chara

(571) dans la commune de Mechira et Ain Amar, Ain Nassia et Kesria Bourich (146) dans la commune de Benyahia Abderrahmane. Selon les explications données sur site au wali Mustapha Koreich, le raccordement des foyers de Tadjenanet a nécessité la réalisation d'un réseau de distribution de 129 km. Dans la commune de Mechira, un réseau de distribution de

45 km a été réalisé pour la desserte des foyers selon les mêmes explications qui ont souligné que la commune de Benyahia Abderrahmane, 17,5 km de réseau de distribution ont été réalisés. Dans ce même contexte d'amélioration des conditions de vie des populations des régions reculées de la wilaya de Mila, les autorités locales ont donné le

coup d'envoi dans la commune de TelegHEMA d'un autre projet de raccordement au réseau de gaz naturel de 789 foyers dont 442 à Kebaba et 347 à Lebiar. Un montant de 118 millions DA a été mobilisé pour ce projet qui prévoit la réalisation d'un réseau de plus de 62 km dans un délai de 12 mois, selon les explications données sur site.

Tlemcen

50 opérations de développement réalisées au profit des zones d'ombre en 2023

Les services de la wilaya de Tlemcen ont concrétisé, depuis le début de l'année en cours, 50 opérations de développement destinées à revitaliser les zones d'ombre, apprend-on des mêmes services. Les opérations mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif, qui ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière globale estimée à 609 millions de dinars, ont profité à 125 zones

d'ombre, réparties sur 41 communes de cette collectivité locale, a-t-on fait savoir de même source. La nomenclature des opérations lancées et exécutées, durant cette année, ont ciblé les secteurs de l'Education, des Ressources en eaux, l'Energie, la Santé, la Jeunesse et les Sports, donnant lieu à la réalisation de dizaines de structures, dans le but de favoriser l'amélioration du cadre de vie des citoyens, notam-

ment des aires de jeux et des terrains de proximité, le raccordement de ces zones au réseau d'électricité et d'alimentation en eau potable, outre des salles de soins et des structures de restauration scolaire (cantines), a fait savoir la même source. Les services de la wilaya ont fait observer que 43 opérations supplémentaires ont été proposées pour être concrétisées, l'année prochaine, au profit de ces zones d'ha-

bitation afin d'améliorer le cadre de vie des populations et de consolider les structures existantes. D'autre part, les mêmes services ont procédé au lancement d'une nouvelle application numérique destinée à soutenir les cadres de la wilaya des différents secteurs à assurer le bon suivi des projets engagés dans les différentes communes de la wilaya, selon la même source.

Biskra

Ouverture d'une nouvelle agence du CPA à Zeribet El Oued

Une nouvelle agence du Crédit populaire algérien (CPA) a été ouverte dimanche dernier dans la ville de Zeribet El Oued dans la wilaya de Biskra en présence des cadres de la banque et des autorités locales. L'ouverture de cette agence relevant du groupe d'exploitation de Batna vient consolider la présence de cette banque dans cette région aux multiples potentialités pour contribuer à l'élargissement des services bancaires et soutenir le partenariat financier avec les investisseurs, a affirmé à l'occasion, Ali Kadri, directeur général du CPA. Cette nouvelle agence œuvrera à assurer des services financiers de qualité et proposera également des services variés de la finance islamique pour les différentes catégories de clients particuliers, professionnels et entreprises conformément aux principes de confiance et de partenariat fructueux, a ajouté M. Kadri. Le responsable du CPA a fait état aussi de l'ouverture de 20 espaces numériques et de la rénovation des appareils de distribution automatique de billets de banque pour faciliter davantage les services aux citoyens. En compagnie du groupe des banques publiques, le CPA a également ouvert des succursales dans plusieurs pays africains dont la Mauritanie et le Sénégal et prochainement en Côte-d'Ivoire en vue de mettre en place un climat favorable aux investisseurs algériens et leur permettre d'élargir leurs activités à l'extérieur du pays, a assuré le même responsable.

Conseil des ministres

Approbation du programme complémentaire au profit de la wilaya de Tindouf

Le Conseil des ministres réuni dimanche dernier sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a approuvé le programme complémentaire destiné à la wilaya de Tindouf, pour une enveloppe financière globale de 29,5 milliards de DA, et qui s'ajoute au programme en cours de réalisation, indique un communiqué du Conseil des ministres. "Après approbation par le Conseil des ministres du programme complémentaire proposé au profit de la wilaya de Tindouf, lequel comprend 18 opérations concernant 7 secteurs (l'hydraulique, la santé, l'urbanisme et l'amélioration urbaine, l'environnement, l'habitat et la jeunesse), pour une enveloppe financière globale de 29,5 milliards de DA, et qui s'ajoute au programme en cours de réalisation, Monsieur le président de la République a ordonné le lancement immédiat d'une étude approfondie en prévision de la création d'une zone de libre-échange contribuant à la diversification des activités économiques et la création d'une dynamique dans la région, notamment le long des frontières entre l'Algérie et la Mauritanie", précise la même source.

LIBYE

Du théâtre pour combler les divisions

De blanc vêtu, un homme fait semblant d'armer une fronde en direction d'un autre: cette œuvre venue de l'Est de la Libye symbolise les divisions avec l'Ouest, mais aussi la renaissance du Festival national de théâtre, après 15 ans d'absence.

L'événement, organisé à Tripoli et Misrata (à 200 kms à l'est), a rassemblé cette semaine des troupes de 11 villes de toute la Libye, pays en proie à l'instabilité politique depuis la chute et la mort du dictateur Mouammar Kadhafi en 2011. La pièce "Hassituha" ("vous l'avez ressentie"), jouée dans l'enceinte du Théâtre des Scouts à Tripoli, a voyagé depuis Marj, dans l'est libyen. Malgré les rivalités persistantes entre Est et Ouest, plus d'un millier de personnes ont assisté à la représentation. Le pays nord-africain est gouverné par deux exécutifs rivaux: l'un à Tripoli (ouest), dirigé par Abdelhamid Dbeibah et reconnu par l'ONU, l'autre dans l'Est, incarné par le Parlement, affilié au camp du maréchal Khalifa Haftar. "Certains dans le public ont fondu en larmes devant les expressions si sincères des acteurs", a expliqué à l'AFP Muhammad Khaitouni, soulignant que même si l'œuvre était essentiellement mimée, les comédiens "ont réussi à nous transmettre le sens" du texte.

Accompagné de son père et de deux frères, Khaled Muwadhaf, 14 ans, souligne à quel point la pièce met en évidence le chaos, la pauvreté et la corruption politique qui règnent encore dans le pays. Elle évoque "ce que vivent bien des gens de nombreuses villes libyennes du point de vue de la pauvreté, des conflits, du manque d'opportunités et de la stagnation économique", précise Ali Qadiri, metteur en scène de "Hassituha". Fathi Kahloul, comédien, se dit "ravi de l'accueil du public et de la grande réussite" du Festival, estimant que les représentations ont "ressuscité le théâtre" en Libye.

La dernière édition du Festival national des arts dramatiques remonte à 2008, vers la fin du régime Kadhafi, quand il avait prévu qu'il ne revienne qu'une fois tous les quatre ans.

"Rallumer la flamme"

"Le théâtre a été affecté par la réalité politique et sociale du pays, mais aujourd'hui nous sommes là pour rallumer la flamme", assure à l'AFP Anwar Tir, directeur du Festival. Ce Festival n'a



pas été conçu, dit-il, comme une compétition entre les œuvres mais comme "une occasion pour tous les artistes libyens de se retrouver sur une scène" commune.

Plus de 60 dramaturges et interprètes ont répondu présent, ainsi que des dizaines de metteurs en scène et d'auteurs. Comme "Hassituha", d'autres pièces ont évoqué des questions qui hantent la société libyenne: les souffrances, les affrontements sanglants entre camps rivaux, la chute du niveau de vie dans un pays pourtant très riche en pétrole. L'actrice Salwa Maqabi, en provenance de la métropole de l'Est, Ben-

ghazi, est "heureuse de participer à ce bel événement". "Le théâtre unit et ne divise pas, et il réussira là où les politiques ont échoué", estime-t-elle.

La tragédie de Derna

Une troupe -- "Ajyal" ("Génération") -- est même originaire de Derna, ville de l'Est ravagée le 11 septembre par des inondations massives qui ont fait des milliers de morts et disparus, et plus de 40.000 déplacés. "Nous sommes venus avec notre lot de blessures, de douleurs et de pertes, mais nous sommes optimistes pour notre pays et ses artistes qui ont réussi à faire revivre le théâtre national", explique à l'AFP Milad Hasadi,

directeur du Théâtre national de Derna. "Nous devons encourager et soutenir tous les théâtres libyens, car leur rôle est important pour rejeter la division, unir les Libyens et semer le sourire et l'espoir dans nos vies", a-t-il ajouté. Pour le sous-secrétaire au ministère de la Culture, Abdel Basset Buganda, l'objectif est de relancer durablement la scène théâtrale et artistique libyenne. L'interruption "a été causée par la négligence et les conflits politiques qui ont porté préjudice aux arts, en particulier au théâtre". Mais, selon lui, la Libye est aujourd'hui unie "avec tous ses artistes pour surmonter" ses divisions.

MAROC

Imposante marche à Rabat pour exiger la fin de la normalisation avec l'entité sioniste

Des milliers de Marocains ont battu le pavé dimanche dernier, dans la capitale Rabat, pour dénoncer l'agression génocidaire sioniste contre le peuple palestinien dans la bande de Ghaza et exiger la fin de la normalisation, sous le slogan: "Le peuple marocain appelle d'une seule voix: Arrêtez la guerre d'extermination... Arrêtez la normalisation". Drapés de l'emblème national palestinien et arborant des keffieh, les manifestants ont investi la rue dès les premières heures de la matinée, en réponse à l'appel lancé, la semaine dernière, par le Front marocain pour le soutien à la Palestine et contre la normalisation qui a invité le peuple marocain à sortir massivement pour participer à la marche populaire de soutien à la Palestine et exprimer son opposition à tous les accords de normalisation conclus par Rabat avec l'entité sioniste. Les manifestants ont scandé des slogans en soutien à la Palestine et à la résistance palestinienne qui lutte pour la liberté et l'indépendance, tels

que: "Vive la Palestine", "Ghaza, un symbole de fierté", "Nous sommes tous des Ghazaouis" et "Victoire pour la Palestine". Les manifestants ont également réitéré leurs revendications concernant la nécessité de mettre un terme à la normalisation et d'annuler tous les accords conclus contre la volonté du peuple marocain qui rejette toute relation avec l'entité sioniste occupante. Ils ont ainsi scandé longuement: "Le peuple veut abolir la normalisation", "La Palestine est un engagement sacré, la normalisation est une trahison" et "Non à la normalisation, la Palestine n'est pas à vendre". Le Front marocain a souligné que cette marche intervient à la lumière de la poursuite du génocide et des destructions perpétrées par l'entité sioniste contre la Palestine et du mépris affiché par la communauté internationale à l'égard des résolutions onusiennes concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité auxquels la Palestine, son peuple et sa terre sont ex-

posés, ainsi que les crimes de nettoyage ethnique. Selon la même source, elle intervient également dans un contexte marqué par l'entêtement du régime du Makhzen à poursuivre ses relations et ses accords militaires avec l'entité terroriste sioniste. Dans ce contexte, il a indiqué que "la normalisation est voué à disparaître, comme cela s'est produit en 2000, et que le peuple marocain a exprimé sa position de principe sur la question palestinienne à travers plusieurs marches", que le Front considère comme "un référendum populaire rejetant l'accord de la honte et du déshonneur signé par le régime marocain il y a trois ans". Le Front marocain pour le soutien à la Palestine et contre la normalisation a, en outre, appelé à maintenir la mobilisation populaire et intensifier les actions de protestation pour abolir la normalisation. A cet égard, il a, entre autres, appelé à organiser des festivals, des marches et des activités régionales, pour que le peuple marocain soit toujours prêt à s'opposer

à la normalisation, à boycotter les produits sionistes et occidentaux ainsi qu'à soutenir la résistance palestinienne et les actions en justice intentées au niveau local et international dans le but de punir l'entité sioniste usurpatrice. A noter que les manifestations et marches se poursuivent au Maroc depuis le 7 octobre dernier, pour dénoncer l'agression génocidaire de l'entité sioniste contre Ghaza et ses crimes continus contre le peuple palestinien, ainsi que pour réitérer la volonté du peuple marocain de mettre un terme à la normalisation. Dans un communiqué, l'Instance marocaine de soutien aux causes de la Oumma a dénombré l'organisation, vendredi, d'une centaine de manifestations dans 56 villes du royaume. Lors de ce 11e vendredi de "colère", les Marocains sont une nouvelle fois sortis massivement pour condamner les crimes sionistes contre les civils dans toute la Palestine et exprimer leur opposition à la normalisation avec l'entité sioniste criminelle.

SUISSE

Fin de la grève à l'aéroport de Genève

Un accord a mis fin dimanche vers midi à une grève de salariés d'un prestataire de service à l'aéroport de Genève qui a perturbé le trafic depuis l'aube, occasionnant retards et annulations de vols, a indiqué le syndicat SSP.

«Victoire», a indiqué le syndicat après l'annonce d'un accord entre les salariés en grève de Dnata, le prestataire de services et sa direction.

«Ils ont réussi à faire renoncer (la direction, NDLR) à une réduction sur leurs fonds de retraite, à obtenir des augmentations de salaires, des indemnités et des compensations horaires», a ajouté le syndicat sans donner plus de précisions. Les salariés de Dnata avaient commencé leur mouvement à 04H00 locales (03H00 GMT) et dans la matinée l'aéroport genevois avait expérimenté des perturbations de son trafic. Six vols au total ont été annulés et d'autres ont été retardés de plus d'une heure, a souligné la direction aéroportuaire dans un communiqué. Des vols ont été également opérés sans charger ni décharger les valises, a ajouté le communiqué.

Dimanche, les salariés de Dnata (Dubai National Air Travel Agency) devaient

s'occuper de 85 des 417 vols prévus à Genève, journée chargée avec 52.000 passagers attendus, avait précisé le porte-parole de l'aéroport genevois Ignace Jeannerat dont les propos étaient rapportés par l'agence ATS-Keystone. Tôt dimanche matin, quelque 80 salariés de la société se sont regroupés devant l'aéroport avec des chasubles fluorescentes jaunes en brandissant des pancartes avec des messages comme «Dnata me tue» ou «des salaires précaires signifient des avions cloués au sol».

Dnata emploie à Genève quelque 600 salariés, qui s'occupent de diverses opérations au sol - billetterie, prise en charge des bagages... - pour le compte de plusieurs compagnies aériennes, dont British Airways, Air France et KLM.

Selon le syndicat, environ la moitié des employés de Dnata avaient participé à la grève demandant notamment une hausse de 5% des salaires.



Au Centre du Nigeria:

Au moins 16 personnes tuées dans une attaque

Des hommes armés ont tué au moins 16 personnes dimanche lors d'une attaque dans un village du centre du Nigeria, selon un responsable militaire.

«Il y a eu un soulèvement après l'incident mais la situation a été maîtrisée», a déclaré à des médias le capitaine Oya James.

L'attaque a eu lieu dans le village de Mushu, dans l'Etat du Plateau.

«Nous dormions la nuit, quand soudain, des coups de feu violents ont retenti. Nous avons peur parce que nous ne nous attendions à aucune attaque», a expliqué Markus Amorudu, un habitant du village.

«Les gens se sont cachés mais les assaillants ont capturé un grand nombre d'entre nous, certains ont été tués, d'autres ont été blessés», a-t-il ajouté. Le gouverneur de l'Etat, Caleb Mutfwang, a condamné l'attaque, la qualifiant de «barbare, brutale et injustifiée». Des agents de sécurité et des militaires ont été déployés après l'attaque pour surveiller la zone et éviter les troubles à l'ordre public.

«Des mesures proactives seront prises par le gouvernement pour freiner les attaques en cours contre des citoyens innocents», a déclaré Gyang Bere, le porte-parole du gouverneur.



Etats-Unis

Un mort et quatre blessés lors d'une fusillade à Houston

Une personne a été tuée et quatre autres blessées dimanche dans une fusillade intervenue après une altercation à l'extérieur d'un club à Houston, selon les autorités locales.

Après l'incident qui s'est produit à environ 03h00 heure locale (09h00 GMT), un homme a tenté de s'enfuir vers une voie de service «où il s'est effondré des suites de ses blessures», a déclaré le chef adjoint de la police de Houston, Megan Howard, lors d'une conférence de presse. Cet homme, identifié par sa famille, âgé d'une vingtaine d'années, a été déclaré mort sur les lieux avec plusieurs blessures, suite à des coups de feu, a dit M. Howard.

Cinq jeunes hommes ont fui la fusillade à bord d'un camion volé, a déclaré M. Howard. Le véhicule et son chauffeur n'ont pas encore été retrouvés.

Toutes les personnes impliquées sont de jeunes hommes adultes âgés de la fin de l'adolescence au début d'une vingtaine d'années, selon la police.

Tchad

Un projet de nouvelle Constitution approuvé avec 86 % des voix

La nouvelle Constitution tchadienne, soumise au référendum, a été approuvée par 86 % des électeurs, selon les résultats provisoires publiés dimanche par la Commission nationale chargée de l'organisation du référendum constitutionnel (Conorec).

Le taux de participation est de 63,75 %, d'après la Conorec.

Les résultats définitifs seront proclamés par la Cour suprême le 28 décembre 2023. Le 17 décembre, les Tchadiens ont été appelés aux urnes pour se prononcer sur la nouvelle Constitution qui doit ouvrir la voie à des nouvelles élections générales, plus de deux ans après la venue au pouvoir de Mahamat Idriss Déby Itno.

Sri Lanka

Libération de plus de 1.000 prisonniers pour les fêtes

Plus de 1.000 prisonniers ont bénéficié d'une grâce présidentielle au Sri Lanka à l'occasion des fêtes de Noël, ont rapporté lundi des médias, citant un responsable de l'administration pénitentiaire.

Parmi les 1.004 personnes libérées lundi se trouvent des Sri-Lankais détenus pour des impayés d'amendes, a précisé cet officiel, Gamini Dissanayake.

Durant la semaine précédant Noël, la police sri-lankaise a conduit une opération anti-drogue d'envergure. Près de 13.700 trafiquants présumés ont été arrêtés ainsi que 1.100 consommateurs, qui devront se soumettre à un programme de désintoxication dans des centres de l'armée, ont détaillé dimanche les forces de l'ordre.

L'opération doit reprendre à partir du 27 décembre, selon les autorités.

Navire de transport brise-glace russe à propulsion nucléaire L'incendie éteint

L'incendie qui s'était déclaré sur le porte-conteneurs à propulsion nucléaire russe Sevmorput a été éteint dimanche, ont indiqué les autorités.

Personne n'a été blessé lors de l'incident, qui s'est produit dans l'une des cabines du navire et a touché une surface d'environ 30 mètres carrés, a précisé le service des urgences de la région de Mourmansk dans un communiqué.

La centrale nucléaire du porte-conteneurs n'est pas menacée. Le Sevmorput est le seul navire de transport brise-glace au monde doté d'une centrale nucléaire.

Il peut naviguer à travers des champs de glace d'un mètre d'épaisseur à une vitesse d'environ deux nœuds.

ONU

L'Assemblée générale approuve le budget ordinaire pour 2024

L'Assemblée générale a approuvé un budget ordinaire annuel pour les Nations unies d'environ 3,59 milliards de dollars, a rapporté dimanche ONU Info.

Le budget 2024 est plus élevé que celui de 2023, qui s'élevait à près de 3,4 milliards de dollars.

Le budget ordinaire couvre les activités de l'ONU dans toute une série de domaines, notamment les affaires politiques, la justice et le droit internationaux, la coopération régionale pour le développement, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, ainsi que l'information publique.

L'organisation mondiale dispose d'un budget distinct pour le maintien de la paix, dont l'exercice fiscal s'achève le 30 juin. Le budget ordinaire couvre l'année civile.

LE MEDIATEUR MAGHREBIN

Quotidien National d'information

Site web : LE MEDIATEUR MAGHREBIN

**Pour vos annonces
une seule adresse
avec des prix concurrentiels**



**Veillez contacter
www.lemediateurmaghrebin.dz**

**Demandez-le tous les jours chez
votre marchand de journaux**

DROIT INTERNATIONAL

Peut-on parler de génocide à Gaza ?

L'usage du terme « génocide » reste très limité en France, souvent mis entre guillemets par la presse, présenté comme excessif. En revenant pourtant au droit international, la pertinence du terme pour qualifier le massacre en cours depuis le 7 octobre à Gaza est limpide. Le bureau international de la Fédération internationale pour les droits humains a d'ailleurs adopté une résolution reconnaissant les actions d'Israël contre le peuple palestinien comme étant « un génocide en cours ».

Depuis le début de la guerre israélienne la plus brutale contre les Palestiniens de la bande de Gaza, qui a suivi l'attaque du Hamas contre des militaires et des civils israéliens le 7 octobre 2023, nombre de médias et de gouvernements ont fait du droit international et du droit humanitaire un point de vue, ou une opinion exprimée sur les plateaux par des non-spécialistes.

Ainsi, des termes et des concepts ayant chacun une signification très précise, tels que « crime de guerre », « crime contre l'humanité », « nettoyage ethnique » ou « génocide » sont utilisés de manière indifférenciée pour qualifier certaines situations ou, le plus souvent, pour nier au contraire la pertinence de ces usages. Nous nous attachons ici à rappeler les définitions des crimes en question, afin d'examiner l'applicabilité de ces termes à la guerre israélienne dans la bande de Gaza.

MOBILISATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le droit international et le droit humanitaire définissent les crimes de guerre de manière très détaillée. Ils les divisent en trois catégories, énumérant toutes les violations possibles des Conventions de Genève signées en 1949 qui peuvent se produire lors d'opérations militaires, qu'il s'agisse de conflits de nature internationale ou nationale.

On peut ainsi dire que sont considérés comme des crimes de guerre tout meurtre intentionnel et tout ciblage de civils en tant que tels, ou toute destruction intentionnelle de leurs biens et de leurs établissements hospitaliers, éducatifs et religieux, ou le fait de les exposer à la famine et de leur refuser l'aide humanitaire ; toute attaque à grande échelle contre des villes ou des villages pour laquelle il n'y a pas de justification militaire, ou tout mauvais traitement ou torture de prisonniers, de détenus, de non-combattants, ou même de combattants s'ils déposent les armes ; tout transfert ou déplacement systématique et forcé de populations, ou toute attaque injustifiée contre des centres et des représentants d'organisations internationales, d'organisations de maintien de la paix, d'organisations humanitaires ; et toute utilisation d'armes internationalement interdites.

Par conséquent, et compte tenu de ce que stipule l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), des organisations de défense des droits humains et des organisations humanitaires internationales telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Médecins sans frontières, Médecins du monde,



ou des agences onusiennes telles que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont ainsi dénoncé directement ou indirectement de possibles crimes de guerre, y compris contre leur personnel.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a exprimé de son côté sa préoccupation concernant les actions et mesures militaires israéliennes interdites par les conventions de Genève et les deux protocoles additionnels. Une prise de position publique rare de la part du CICR, qui pourrait s'expliquer par l'ampleur des violations.

DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, DONT L'APARTHEID

Quant aux crimes contre l'humanité, ils peuvent se produire pendant les opérations militaires ou en dehors de celles-ci, c'est-à-dire en dehors du contexte de la guerre. Ils comprennent, selon l'article 7 du Statut de Rome :

- a) meurtre ;
- b) extermination ;
- c) réduction en esclavage ;
- d) déportation ou transfert forcé de population ;
- e) emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- f) torture ;
- g) viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- h) persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste au sens du paragraphe 3, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compé-

tence de la Cour ;

i) disparitions forcées de personnes ;

j) crime d'apartheid ;

k) autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

Là encore, on peut dire qu'il existe des preuves confirmant la légitimité des allégations selon lesquelles Israël commet et a commis des crimes contre l'humanité, que ce soit lors de l'actuelle guerre contre Gaza — surtout s'agissant d'attaque « généralisée ou systématique lancée contre la population civile et en connaissance de cette attaque » et d'actes inhumains « de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale [des civils] », ou en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en vertu des clauses qui font référence à l'apartheid.

POLITICIDE, URBICIDE ET DOMICIDE

Entre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité d'une part et le crime de génocide d'autre part, la science politique de son côté a développé des termes construits à partir du suffixe d'origine latine « cide » qui renvoie au meurtre, pour désigner un système criminel pratiqué par un État ou un acteur puissant contre ses ennemis afin de les « exécuter » politiquement ou d'« effacer » leurs sphères publiques et privées. Ainsi, le terme « politicide » est apparu dans les années 1970 pour désigner la destruction de groupes de personnes partageant une identité politique commune (et pas nécessairement une identité ethnique ou « raciale »). Il a ensuite évolué pour qualifier les actions visant à détruire les éléments matériels qui permettent à une entité politique d'exister. Le terme a été utilisé, par exemple, pour décrire la politique israélienne à l'égard des Palestiniens à la veille et pendant la seconde Intifada en

2000, lorsque l'objectif clair d'Israël était de détruire les conditions de l'existence même d'un État palestinien. Cette politique se poursuit bien entendu aujourd'hui.

Il y a des années, le terme « urbicide » a été largement employé pour désigner le ciblage d'espaces urbains en vue de les détruire ou de les rendre inhabitables pendant de longues périodes. Il a été suggéré pour décrire des attaques russes à Grozny en 2001, lors de la deuxième guerre de Tchétchénie, des attaques israéliennes sur l'un des quartiers de la banlieue sud de Beyrouth en 2006 lors de la guerre avec le Hezbollah, et des attaques du régime de Bachar Al-Assad puis de la Russie à Homs et à l'est d'Alep en Syrie entre 2012 et 2017. Bien entendu, ce terme est aujourd'hui de nouveau évoqué dans la guerre israélienne contre Gaza.

Plus récemment, certains chercheurs ont adopté le terme de « domicide » pour désigner une politique israélienne encore plus dure à l'égard des Palestiniens, qui cible leurs lieux de résidence intimes (domiciles), afin de les empêcher d'avoir une existence stable dans un espace défini par ses caractéristiques géographiques et émotionnelles et ses symboles publics et privés, et de faire du temporaire (en les déplaçant constamment) une partie intégrante de leur vie.

Tout cela, bien sûr, nous amène progressivement à parler de la question la plus controversée parmi les politiques et évitée — par crainte de représailles — parmi une partie des juristes et universitaires, à savoir : est-ce que la définition du crime de génocide, avec toutes ses significations chargées d'histoire et de mémoires, s'applique actuellement à la situation dans la bande de Gaza ?

Par Ziad Majed, politiste et chercheur franco-libanais, professeur universitaire. Dernier ouvrage Dans la tête de Bachar Al-Assad (avec Subhi Hadidi et Farouk Mardam-Bey), Actes Sud, 2018, in OrientXXI



Année-2023 (football)

Les Verts invincibles, une 1ère historique pour l'USMA

L'Année 2023 est inscrite sous le signe du rachat pour l'équipe nationale de football, parvenant à aligner une quatrième année sans défaite et surtout raviver la flamme chez les fans à la veille de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), sans omettre les deux sacres continentaux de l'USM Alger, une première historique pour le club.

La troupe du sélectionneur national Djamel Belmadi, en dirigeant son 10e match de l'année 2023, le 19 novembre dernier face au Mozambique à Maputo (victoire 2-0) pour le compte de la 2e journée (Gr.G) des qualifications de la Coupe du Monde-2026, a réussi à établir un nouveau record, celui d'avoir aligné une quatrième année sans défaite à la tête du "Club Algérie", après 2019, 2020 et 2021.

En effet, après 2019, année du sacre à la CAN en Egypte, 2020 et 2021 avec une série de 35 rencontres sans défaite, le coach national termine l'année 2023 sans défaite en 10 matchs, dont six officiels et quatre amicaux et un bilan de 7 succès et 3 nuls. En 2023, les coéquipiers du capitaine Riyad Mahrez (Al-Ahly/ Arabie saoudite) ont marqué 18 buts contre 6 encaissés.

Avec un groupe reconstruit et rajeuni, l'équipe nationale a réussi à redémarrer du bon pied, mettant aux oubliettes une année 2022 marquée par deux échecs: une élimination dès le premier tour de la CAN au Cameroun, suivie par celle en barrages du Mondial-2022.

Le sélectionneur Djamel Belmadi s'est rendu à l'évidence de la nécessité de reconstruire l'équipe en allant chercher les "oiseaux rares". Des joueurs tels qu'Aït-Nouri, Bouanani, Chaïbi, ou encore Gouiri et Aouar, sont venus renforcer les rangs des "Verts."

La mayonnaise n'a pas tardé à prendre forme, puisque les résultats étaient au rendez-vous, donnant ainsi raison à la nouvelle politique de Belmadi, qui s'est lancé désormais un nouveau défi : reconquérir le trophée continental en terre ivoirienne. L'Algérie, dont c'est la 20e participation à la CAN, s'est qualifiée haut la main pour la plus grande messe du football africain, en dominant le groupe F avec 16 points en six matchs devant la Tanzanie (8 pts), également qualifiée, l'Ouganda (7 pts) et



le Niger (2 pts).

De son côté, la sélection féminine a emboîté le pas aux messieurs. Les coéquipières d'Ines Boutaleb ont retrouvé le gotha continental, en validant avec brio leur billet pour la prochaine CAN-2024. L'arrivée sur le banc de l'entraîneur Farid Benstiti aura été salubre, puisque les "Vertes" sont parvenues à passer les deux tours qualificatifs: face à l'Ouganda (2-1 puis 1-1) et le Burundi (5-1 puis 1-0), pour se qualifier au rendez-vous continental après une dernière apparition en 2018. L'Algérie comptait auparavant quatre participations à la CAN (2004, 2006, 2010, et 2014).

En revanche, la sélection nationale A' a eu le mérite d'atteindre la finale du Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 (reportée à 2023) en Algérie, perdue face au Sénégal (0-0, aux t.a.b : 4-5). Les joueurs de l'ancien sélectionneur Madjid Bougherra n'ont pas démerité, un rendez-vous qui a prouvé que le joueur local a du potentiel.

L'USMA sur le toit de l'Afrique, le CRB en maître absolu

Chez les clubs, l'USM Alger est parve-

nue, après plusieurs tentatives infructueuses, à monter sur le toit de l'Afrique en remportant en juin la Coupe de la Confédération africaine aux dépens des Tanzaniens des Young Africans.

Les "Rouge et Noir", que personne n'a parié sur leurs chances, ont réussi le 3 juin à accrocher une première étoile, à l'occasion de la seconde manche disputée au stade olympique du 5-juillet.

Les coéquipiers de Khaled Bousseliou ont réussi à soulever le trophée tant désiré en présence d'un nombre record de supporters. La nuit aura été longue dans les fiefs du club phare de Soustara, qui ont enregistré des scènes de liesse indescriptibles, plongeant la capitale dans une ambiance colorée jusqu'à l'aube.

L'entraîneur Abdelhak Benchikha, principal architecte de ce sacre, a récidivé trois mois plus tard en menant l'USMA à remporter la Supercoupe d'Afrique face à l'ogre égyptien d'Al-Ahly SC (1-0), avant de quitter le navire en octobre pour rejoindre en novembre le club tanzaniens de Simba SC.

Considéré comme l'un des clubs les

plus titrés à l'échelle nationale (8 coupes d'Algérie et 8 championnats, NDLR), l'USMA a rejoint le cercle fermé des clubs algériens titrés sur le plan continental : MC Alger, ES Sétif et la JS Kabylie.

En championnat de Ligue 1 Mobilis, le CR Belouizdad a confirmé son hégémonie, en s'offrant un quatrième titre de rang, une première dans les annales du football national, ce qui lui a permis d'atteindre la barre de 10 consécutions. Le Chabab est revenu à quatre titres de la JS Kabylie, qui trône en tête des clubs titrés avec 14 championnats, dont le dernier avait été remporté en 2008. Les coéquipiers de Chouaïb Keddad ont "écrasé" la compétition, en terminant l'exercice 2022-2023 largement en tête avec 64 points, à 14 unités de son dauphin le CS Constantine (50 pts).

En Ligue 2 amateur, l'ES Ben Aknoun et l'US Souf ont réalisé une accession retentissante et historique en Ligue 1, coiffant au poteau des clubs pourtant aguerris tels que l'ES Mostaganem, l'USM Annaba, l'AS Khroub, ou encore la JSM Tiaret.

Au niveau de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, seul candidat, est élu le 21 septembre à la tête de l'instance pour le reste du mandat olympique 2020-2024, en remplacement de Djahid Zefizef, démissionnaire le 16 juillet dernier. Sadi (43 ans), devenu le 19e président de la FAF depuis 1962, s'est engagé dans plusieurs réformes dans l'objectif de remettre le football national sur rail, notamment sur le plan local.

A l'orée de la nouvelle année 2024, le football algérien sera face à de nouveaux défis, à commencer par la CAN masculine en Côte d'Ivoire et féminine l'été prochain, alors que les clubs engagés dans les compétitions africaines interclubs : le CRB et l'USMA, auront à cœur d'aller au bout de leurs objectifs.

Vise le titre de la CAN avec Belmadi

Benrahma : Les nouveaux joueurs apportent du dynamisme à la sélection

L'attaquant algérien de West Ham United, Saïd Benrahma a accordé une interview à beIN Sports où il a évoqué le rôle des nouveaux joueurs de l'équipe nationale et leur impact sur la sélection, à l'image de Fares Chaïbi, Housseïm Aouar, Amine Gouiri....

« Les nouveaux joueurs de l'équipe d'Algérie apportent du dynamisme et une nouvelle énergie à la sélection. Nous avons une équipe solide qui fonctionne comme une famille, et inchallah, nous atteindrons les sommets possibles », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, l'attaquant des Verts a parlé de la prochaine CAN en Côte d'Ivoire qui débutera le 13 janvier 2024. Benrahma a insisté sur une bonne préparation, soulignant que l'EN ira loin dans la compétition. « La CAN est un tournoi et vous devez participer pour le remporter. Cela signifie affronter des équipes de haut niveau telles que la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Vous devez vous préparer sérieusement pour prétendre à la victoire. Quand vous visez le titre, vous ne pensez à rien d'autre. L'Algérie a une grande équipe et nous irons loin dans cette compétition ».



Pisté par l'OL

Titraoui n'ira pas à Montpellier cet hiver

Ces derniers temps, Yacine Titraoui est lié à un transfert à Montpellier pour le compte du prochain mercato hivernal. Mais aux dernières nouvelles, le joueur algérien ne signera pas en France. Selon les révélations faites par le journaliste sportif algérien Samir Djabali, Yacine Titraoui est bel bien pisté par Montpellier. Mais contrairement à ce qui est annoncé, aucun départ n'est prévu pour le milieu de terrain algérien en janvier 2024 :

L'international algérien des - 20 ans, Titraoui n'ira pas à Montpellier cet hiver.

L'information de L'Équipe n'est pas fautive, il est bien suivi par des observateurs depuis quelques mois, mais de là à annoncer qu'une signature peut être imminente (annoncée par quelques médias ces dernières heures), c'est FAUX, il ne sera pas à Montpellier cet hiver. Cependant, les supporters de Montpellier devront patienter un peu avant d'accueillir Yacine Titraoui dans leurs locaux. Un transfert estival pourrait être envisageable. Évalué à un million d'euros, le Fenec évolue à Paradou FC en Ligue 1 Mobilis. Il plaît également à l'OL.



La fin irresponsable de Microsoft Windows 10

La fin du support de Windows 10 par Microsoft pourrait transformer 240 millions d'ordinateurs en déchets électroniques, selon le cabinet Canalys. Cette décision risque de priver des centaines de millions d'appareils d'une seconde vie, les rendant susceptibles de finir en décharge.

La plupart de ces 240 millions d'ordinateurs, s'ils sont en bon état, pourraient au moins être recyclés, selon Canalys. Cependant, à partir d'octobre 2025, leur incompatibilité avec Windows 11 (un véritable scandale) réduit considérablement leur valeur pour leur réutilisation ou une éventuelle revente.

Passer sous Linux ?

Offrir une seconde vie à ces ordinateurs non supportés est clairement la meilleure option sur le plan environnemental. Non compatibles avec Windows 11 de Microsoft, ils pourraient retrouver une utilisation sur des systèmes alternatifs, qui existent par dizaines, souvent basés sur Linux.

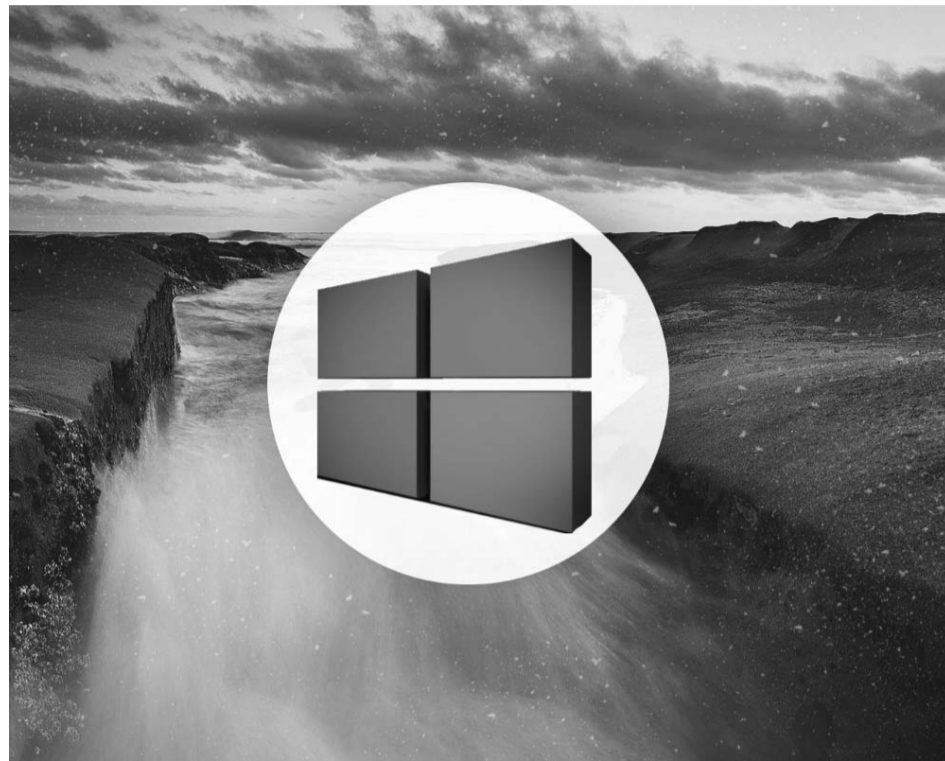
Mieux, ils pourraient se révéler plus performants et rapide sur certaines versions de Linux taillées pour des composants peu exigeants. Reste le problème

de la compatibilité des programmes et la formation des utilisateurs peu habitués à des environnements parfois un peu moins intuitifs.

Microsoft, un acteur irresponsable?

Malgré les nombreuses options pour revaloriser les machines en fin de vie, la mise en décharge reste une issue courante pour les ordinateurs usagés, indépendamment du problème du système d'exploitation. Cette situation soulève des questions sur la responsabilité de Microsoft dans la gestion des déchets électroniques.

La fin du support de Windows 10 par Microsoft soulève des questions environnementales majeures. Il est essentiel que les acteurs de l'industrie IT, y compris Microsoft, prennent des mesures pour minimiser l'impact de leurs décisions sur l'environnement. Une nouvelle fois se pose ainsi la question d'un système d'exploitation européen concurrent et plus durable...



SANTÉ MONDIALE EN DANGER

La destruction de l'environnement et les migrations comme facteurs de propagation virale

La destruction de l'environnement et les migrations humaines contribuent de manière significative à l'augmentation de la propagation des agents pathogènes qui constituent une menace croissante pour la santé humaine et animale.

L'interconnexion entre l'environnement et la santé mondiale prend une dimension inquiétante, comme le révèle une étude récente de l'Institut de Médecine Tropicale (IMT), d'Anvers. Les résultats de l'étude montrent que la destruction de l'environnement et les migrations humaines contribuent de manière significative à l'augmentation de la propagation de virus, mettant en évidence une menace croissante pour la santé humaine et animale.

Cette recherche, publiée dans la revue *Nature Communications* souligne l'urgence de comprendre les liens entre les activités humaines et la prolifération des virus et offre des perspectives inquiétantes sur la lutte contre les maladies tropicales.

L'environnement : réservoir d'agents pathogènes

L'environnement agit comme un médiateur de santé, induisant des effets positifs ou négatifs sur les humains et les animaux. Il est comme un réservoir où se cumulent et se transportent des nutriments, des organismes vivants, des résidus organiques et inorganiques, des produits chimiques et des métaux. Ce réservoir inclut des agents pathogènes tels que des espèces bactériennes et des gènes de résistance aux antimicrobiens.

Changements environnementaux et propagation des maladies

Les processus environnementaux transforment les produits chimiques en formes biodisponibles et bioaccumulatives, jouant un rôle crucial dans la transmission des maladies. La dégradation de l'habitat, due à l'agriculture,

l'urbanisation et la déforestation, conduit une prolifération des espèces en contact étroit avec les humains, et augmente ainsi le risque d'infection. La perte de biodiversité compromet «l'effet dilution» qui réduit la propagation des pathogènes.

De plus, le changement climatique et la pollution environnementale accroissent la prévalence des maladies zoonotiques. Le stress environnemental affaiblit l'immunité des animaux sauvages, et favorise la dissémination des agents pathogènes.

Corrélation entre la destruction de l'environnement et la propagation des maladies tropicales

Au cours des trois dernières décennies, l'IMT, en collaboration avec des chercheurs péruviens et boliviens, a constitué une collection unique de parasites provenant des forêts tropicales.

L'analyse génétique de ces parasites, en association avec leurs virus respectifs, a révélé des indications claires de l'influence des activités humaines sur la propagation des maladies tropicales. Les chercheurs, dirigés par l'IMT, ont identifié les parasites *Leishmania* et leurs virus, responsables de la leishmaniose, comme des exemples poignants. Initialement confinés dans certaines parties des forêts tropicales humides, ces parasites et virus ont étendu leurs territoires en raison de la destruction de l'environnement, des opérations de lutte contre la drogue et de la guérilla, ainsi que des migrations humaines vers ces régions pour des activités telles que l'agriculture et l'exploitation minière. Cette expansion géographique a entraîné une augmentation de la fréquence et de la propagation des interactions néfastes entre les parasites et leurs virus associés.

Appel à la prise de conscience et à la recherche continue

Les chercheurs tirent la sonnette

d'alarme quant aux implications de cette évolution, qualifiant la collaboration renforcée entre les parasites et les virus de menace sérieuse pour la santé humaine et animale. La facilité avec laquelle le virus se propage d'un parasite à l'autre lors de leur reproduction suscite des préoccupations majeures, associant la présence de ces virus à des échecs thérapeutiques et à des problèmes de santé graves. Le biologiste Senne Heeren, premier auteur de l'étude, souligne l'inquiétude face à ces conséquences, mettant en lumière la nécessité d'une action rapide.

Le Dr. Van den Broeck, chercheur principal de l'étude, insiste sur l'importance cruciale de poursuivre les recherches dans ce domaine. Il souligne que l'étude se concentre sur une alliance microbienne spécifique, laissant entrevoir l'ampleur des implications potentielles lorsque l'on considère l'impact du changement climatique, de la mondialisation des migrations humaines sur d'autres virus et parasites. Cet avertissement souligne la nécessité d'une compréhension approfondie de ces dynamiques complexes pour élaborer des stratégies efficaces de prévention et de lutte contre les maladies tropicales.

Reconnaître l'interconnexion santé humaine, animale et environnementale dans les pistes de solutions

La recherche de l'IMT souligne l'urgence de comprendre les liens complexes entre la destruction de l'environnement, les migrations humaines et la propagation des virus. Les implications de ces interactions sont vastes et nécessitent une action immédiate pour atténuer les risques pour la santé mondiale. Il est impératif que les initiatives mondiales intègrent des solutions holistiques, reconnaissant l'interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale.

Face à cette réalité, la sensibilisation, la coopération internationale et la recherche continue sont des pierres angu-

lares pour forger un avenir résilient contre les menaces émergentes pour la santé. Des efforts de restauration des habitats naturels, de préservation de la biodiversité et de nettoyage de l'environnement sont essentiels.

La surveillance des agents pathogènes et des gènes de résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, en utilisant des méthodes de génomique environnementale, doit être couplée à la surveillance croissante de la faune. Les scientifiques de l'environnement, les écologistes et les biologistes évolutifs devraient jouer un rôle plus prééminent.

Thaïlande Des dizaines de milliers de personnes touchées par des inondations

Des dizaines de milliers de personnes en Thaïlande ont été touchées par des inondations provoquées par des pluies diluviennes dans l'extrême sud du pays, ont rapporté des médias, hier, citant, les autorités.

Au moins une douzaine d'écoles dans les provinces de Yala et Narathiwat ont dû fermer leurs portes, et certaines routes et lignes de chemin de fer ont été coupées.

Des images prises dans cette région reculée montrent des maisons et des magasins inondés par des eaux brunâtres et des habitants se réfugiant dans les étages supérieurs.

Les fortes pluies ont également causé des dégâts en mer, avec au moins sept bateaux coulés dans le golfe de Thaïlande et la mer d'Andaman depuis vendredi.

Les autorités ont prévenu les populations de ces provinces de se tenir prêtes à évacuer en cas d'aggravation des inondations.

RENDIS MOINS VIOLENT		HÉROS DE PAGNOL		SERAS UN FAN		DÉFENSE ANTIAÉRIENNE		QUI FERA BONNE IMPRESSION
EXTRÉMITÉ				NUISIBLE		POISSON		
DRAME MÉDIEVAL		ÉTAT ARABE DU CHEF D'ACADÉMIE						
							BAIE	
SUITE LOGIQUE						C'EST L'ARGON		
PILLAGE						DONNE ENVIE		
			AUTHENTIQUE					
			CONSPUÉ					
DE MÊME	LIEU DE COMÉDIE							
	TACHE À L'ŒIL							
				CANOINISÉE				COLLÉS DOS AU MUR
				POUR FAIRE AVEC				
PALMIER					IL NAÎT DANS LE JURA			
MOT DE CHARRETIER					PLIS PRIS			
			AGRÉMENTÉ D'UNE BORDURE					
HEUREUX EN AMOUR				CITÉ DE SAGIENS				

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

- HORIZONTALEMENT**
1. Passes l'éponge.
 2. Ouvrira un bidon.
 3. Poules chassées.
 4. Capitale andine. Ce sont des paresseux.
 5. Grande école. Arrivé après avoir été attendu.
 6. Raccourci pour des firmes. Renversé d'étonnement.
 7. Répartis les cultures.
 8. Expert. Ancien châtiment.
 9. Arbre à Ceylan.
 10. Femelle de rongeur. Indication sur un compas.
 11. Unira. Le cinéma à domicile.
 12. À cet endroit. Calibré.

- VERTICALEMENT**
- A. Des fruits... ou rien du tout. Goutte de rosée.
 - B. Barre de renfort. Rivière en Suisse. Département numéro un.
 - C. Peine à l'atelier. Fille sans cervelle.
 - D. Boissons infusées. Déesse du Mariage.
 - E. Action de raider. Dépourvu de pieds. Distance dans l'espace.
 - F. Pont de Paris. Prénom masculin.
 - G. Fatigues extrêmes.
 - H. Éclusées. Activité nocturne.

- AGAMI
- AUTARCIE
- GNOCCHI
- SAUNA
- AIMANT
- BAGOU
- INITIAL
- SCRIBE
- ANCOLIE
- CALAO
- LUPIN
- SHIATSU
- ANGE
- CALMAR
- MAESTRO
- STATUER
- ARBUSTE
- CIRE
- MUER
- STELE
- ARGILE
- CISAILLER
- NEANMOINS
- TAURIN
- ARILLE
- CLAIR
- QUIPROQUO
- TILLAC
- ASSISTANCE
- GALIMATIAS
- ROSERAIE
- TRIMARAN
- AUSSI
- GLAUQUE
- ROTULE

I H C C O N G O U Q O R P I U Q
 C A L L I T E C N A T S I S S A
 E B I R C S G A L I M A T I A S
 R B U O L L A A N A R A M I R T
 S A U T A R C I E M I I M A G A
 T G M U I I T S L H O A M N I T
 E O Q L R I T S S L N I P U L U
 L U L E A R B U S T E G N A E E
 E E I L O C N A E I A R E S O R

SOS lendemain de fêtes ! Nos conseils pour retrouver un visage frais et reposé

Pas toujours facile de se regarder dans le miroir après un lendemain de soirée ! Teint brouillé, yeux gonflés, cheveux en bataille... Comment retrouver une mine fraîche et reposée ? Voici nos conseils à suivre.

Après les excès des fêtes, retrouver une mise en beauté digne de ce nom peut s'avérer être le parcours du combattant. Teint terne, petits boutons, peau sèche... c'est le moment de se chouchouter et de réaliser les bons gestes. Voici ce qu'il faut faire pour être radieuse après un lendemain de soirée.

Je rafraîchis mon regard...

Le constat : Pour neutraliser l'inévitable combo yeux gonflés et cernes-valises - conséquence du non-démaquillage de la veille mais aussi des excès de l'alcool et d'un repas (trop) riche - on s'astreint à un programme 100 % fraîcheur pour nos petites mirettes !
Action : Pour décongestionner les paupières, on mise tout sur la pose de compresses d'eau de bleuet. On laisse agir au minimum 5 minutes puis on hydrate avec un contour d'œil qui comblera les petits creux et repulpera la peau fine sous les yeux. Au moment de l'application, on tapote légèrement de l'extérieur vers l'intérieur de l'œil pour activer la micro-circulation et chasser en douceur les dernières traces violacées des cernes.

Mise en beauté : On applique un correcteur adapté à notre problématique : si nos cernes sont bleus, on opte pour un correcteur orangé. S'ils sont violacés, on apporte de l'éclat avec des couleurs jaunes.

Je repulpe mes lèvres !

Le constat : Les fêtes sont souvent synonymes de petits (ou grands) excès... L'alcool et/ou la cigarette abîment les lèvres et altèrent considérablement leur hydratation ! Résultat : à notre réveil, elles

sont sèches et gercées. Pour leur redonner vie, un petit programme hydratant s'impose.

Action : On effectue un gommage doux, par exemple avec du sucre. Une fois débarrassées des peaux mortes, nos lèvres sont prêtes pour une cure d'hydratation. Baume à base de miel, d'huile d'amande douce ou encore beurre de karité... On sélectionne des ingrédients ultra-doux pour chouchouter nos lèvres ! Pour encore plus de confort, on se tourne vers des masques à lèvres spécial hydratation qui agissent comme un sérum : la peau est durablement nourrie.
Mise en beauté : Pour une mise en beauté des lèvres, on opte pour un rouge à lèvres peu pigmenté et/ou pailleté et qui offre une hydratation longue durée (on privilégie une composition à base d'huiles ou de beurre nourrissant). À vous les lèvres de velours !

J'hydrate ma peau avec des produits ciblés

Le constat : Qu'on se rassure, nous ne sommes pas dans le remake du film E.T ! Notre teint grisâtre - dû à l'ingestion de plats riches et de boissons sucrées - est transitoire. Avec de simples gestes d'hydratation, notre peau retrouvera ses jolies couleurs.

Action : Pour éliminer les petites cellules mortes, on se lance dans un gommage de visage. On exfolie en douceur la peau pour la préparer à un bon bain d'hydratation... Pour cela, rien de tel qu'un masque nourrissant et/ou hydratant, appliqué en couche épaisse sur le derme. On laisse agir une dizaine de minutes puis on masse avec la pulpe de ses doigts en al-



lant vers le haut du visage.

Mise en beauté : Enfin, on applique son soin hydratant de jour et on le laisse pénétrer en douceur... Une peau de pêche vous avez dit ?

J'ai la main légère sur le fond de teint

Le constat : Après avoir festoyé toute la nuit, notre peau fait grise mine au petit matin... Teint terne, petits boutons, peau déshydratée : entre notre miroir et nous, la guerre est déclarée !

Action : Pour pacifier les relations et retrouver notre teint de joun-

celle, direction les BB crèmes, de préférence light et non comédogènes. Objectif : ne pas alourdir ses traits avec un fond de teint trop couvrant qui risquerait d'accentuer les signes de déshydratation et les irrégularités de peau.

Mise en beauté : On opte pour une BB ou CC crème light et lumineuse et on applique par-dessus une poudre transparente pour matifier notre visage. Ni vu, ni connu : notre teint rayonne !

Je chouchoute mes cheveux

Le constat : Dans une fête, on se trémousse sur la piste de danse, on

transpire et le lendemain... Les cheveux sont gras et plats.

Action : Pour redonner un peu de fraîcheur et d'éclat à notre crinière, on opte pour un shampoing doux (qui n'agressera pas notre cuir chevelu) et on se masse profondément le crâne. Objectif ? Tonifier les cheveux et leur apporter du volume ! On rince à l'eau fraîche (si possible... pour les non-frileuses !) et on se lance dans un masque réparateur. En le laissant poser une dizaine de minutes sur cheveux humides, son action est renforcée.

Le café agressif pour le foie ? Cet hépatologue donne le nombre de tasses à ne pas dépasser

Contrairement aux idées reçues, le café noir aurait un effet protecteur pour le foie, à condition d'en boire la bonne quantité.

Trop stimulant, amer, "néfaste pour le cœur"... Le café a souvent mauvaise réputation. Pourtant, cette boisson que l'on surnomme "le petit noir" a une richesse nutritionnelle particulièrement intéressante pour le foie. A condition d'en boire la bonne quantité et de la bonne manière.

Les 3 bienfaits du café sur le foie

Ses antioxydants retardent le vieillissement du foie. Grâce à sa richesse en antioxydants, la caféine a un effet protecteur pour le foie. "Les antioxydants contenus dans le café (polyphénols) ont plusieurs avantages pour le foie : ils permettent de retarder le vieillissement des cellules du foie et de les nettoyer des graisses, diminuant ainsi l'inflammation et les lésions hépatiques, pouvant être responsables de stéatose ou d'hépatite" nous explique le Pr Patrick Marcellin, hépatologue à l'hôpital Beaujon.

La caféine limite le risque de cirrhose. La caféine limiterait l'apparition de cicatrices dans le foie qu'on appelle la fibrose hépatique, dont le stade ultime est la cirrhose. Une étude publiée dans la revue Hepatology a montré que boire 3 cafés par jour freinait la progression des lésions hépatiques. En 2015, une méta-analyse de 16 études publiée dans PLOS One a rapporté que les personnes qui consommaient deux tasses et plus par jour avaient 47% de risque en moins de développer une cirrhose hépatique. Le magnésium protège le foie de la NASH. Le café contient du magnésium (un expresso contient environ 80mg de magnésium), un minéral qui a un effet protecteur sur le foie. Et selon plusieurs études scientifiques, dont une publiée dans le Public Health Nutrition, une alimentation riche en magnésium réduirait de 30% le risque de souffrir d'une stéatose hépatique non alcoolique (NASH ou foie gras), la maladie du foie la plus fréquente dans le monde.



La bonne quantité de café à boire par jour

Evidemment, tout est une question de quantité. Notre spécialiste du foie préconise "deux à trois tasses de café non sucré (et sans lait, ni crème) par jour, ce qui est tout à fait suffisant pour stimuler le fonctionnement des cellules hépatiques".

Peut-on en boire si on est malade du foie ?

"Beaucoup de mes patients pensent qu'ils ne doivent plus boire de café s'ils souffrent d'un problème hépatique. Or, des études récentes ont montré que la caféine stimulait le fonctionnement des cellules hépatiques et améliorait la santé du foie chez les patients souffrant d'une maladie du foie, comme la NASH par exemple, tient à rétablir l'hépatologue. Une autre méta-analyse (18 études, 2,3 millions de participants) publié dans le BMJ Journals a pointé l'effet protecteur du café chez les personnes qui présentaient déjà des problèmes hépatiques au départ (cirrhose), ce qui suggère que le café est bel et bien capable de freiner la progression des lésions inflammatoires et ainsi réduire les risques de cancer du foie.

Cuisine : Gâteau au yaourt moelleux

Recette du gâteau au yaourt, le préféré des enfants. Un classique des premiers essais des pâtisseries en herbe, à petit prix, et qui est parfait pour un brunch ou un goûter.

INGRÉDIENTS

Yaourt nature 1 pot
Sucre 2 pots
Sucre vanillé 1 sachet
Farine 3 pots
Huile d'olive 1/2 pot
Oeuf 3
Levure chimique 1/2 sachet
Sel 1 pincée

PRÉPARATION

Allumer le four thermostat 5-6 (180°C). Beurrer un moule rond.

Verser le yaourt dans un saladier et ajouter dans l'ordre en mélangeant bien avec une cuillère en bois : les sucres, les œufs un à un, la farine, la levure, le sel, l'huile.

Pour finir

Mettre la préparation dans le moule beurré et faire cuire 35 minutes. Laisser refroidir et démouler.



EUR/DZD	147,999
14:35:44 Devise	0,000 (0,00%)
USD/DZD	134,100
14:35:04 Devise	-0,110 (-0,08%)
GBP/DZD	170,633
14:35:05 Devise	-0,277 (-0,16%)

Fajr	Sunrise	Dhuhr	Asr	Maghrib	Isha
06:07	07:38	12:35	15:14	17:32	18:59

Meteo	Alger	Annaba	Oran	Tamanrasset
	Max 18 Min 9	Max 18 Min 8	Max 18 Min 9	Max 24 Min 9

SELON LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN (CNP)

L'entité sioniste ne respecte ni la religion ni la dignité humaine

Le président du Conseil national palestinien (CNP), Rawhi Fattouh, a indiqué que le bombardement du camp d'Al-Maghazi, samedi soir, à Gaza par l'aviation de guerre sioniste, en pleine célébration de la fête de Noël, confirme que l'entité sioniste «ne respecte ni la religion, ni la dignité humaine».

Cité par l'agence de presse Wafa, Rawhi Fattouh a ajouté que l'entité sioniste et ses alliés, «qui bloquent les résolutions onusiennes appelant au cessez-le-feu, assument devant l'Histoire la responsabilité du nettoyage ethnique et du génocide dans la bande de Gaza».

Appelant la communauté internationale à envoyer des équipes d'enquête afin d'examiner et de documenter de près l'oppression et le nettoyage ethnique, ainsi que le siège imposé à la bande de Gaza pendant environ 80 jours, le président du CNP a alerté contre les risques de famine, de soif et de l'apparition d'épidémies «devenus de plus en plus menaçants».

Selon l'agence de presse Wafa, le bombardement de l'armée d'occupation sioniste a touché une zone résidentielle densément peuplée, ajoutant que le bilan de 70 martyrs devrait s'alourdir.

Le porte-parole du ministère de la Santé à Gaza, Ashraf al-Qudra, a précisé que la frappe avait détruit «un pâté de maisons habitées» et que le bilan était «susceptible de monter» en raison du grand nombre de familles qui s'y trouvaient au moment du bombardement.

Plus de 20.400 Palestiniens sont tombés en martyrs et environ 54.000 autres ont été blessés depuis le début de l'agression sioniste contre la bande de Gaza et de la Cisjordanie occupée, le 7 octobre dernier, selon les autorités sanitaires palestiniennes.



REFUS DE RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR À AMINATOU HAÏDAR

Le gouvernement espagnol interpellé

Les partis politiques espagnols membres de la coalition Sumar ont demandé au gouvernement espagnol de fournir des explications sur la décision «honteuse» de refuser le renouvellement du permis de séjour à la militante sahraouie des droits de l'Homme, Aminatou Haïdar, rapportent des médias.

Selon l'agence Europa Press, les députés de la coalition, Enrique Santiago d'Izquierda Unida (IU) et Tesh Sidi (M?s Madrid) ont formulé une série de questions au gouvernement espagnol dans lesquelles ils soulignent que cette décision concernant Aminatou Haïdar, impliquait le «manque de protection d'une militante de renom en faveur des droits de l'Homme qui a déjà subi de sévères représailles» de la part du Maroc. Et dans ce sens, ils demandent à Madrid d'«adopter des mesures de protection en faveur d'Haïdar, ainsi que pour les autres citoyens sahraouis».

Les députés de Sumar soulignent que la militante était l'une des voix «les plus emblématiques» de la lutte du peuple sahraoui contre l'occupation de son pays, le Sahara occidental, par le Maroc, rappelant à ce propos la grève de la faim qu'elle avait observée à l'aéroport de Lanzarote en 2009 après s'être vu refuser (par les autorités d'occupation marocaines), le retour au Sahara occidental.

«Elle a été le porte-voix contre l'occupation marocaine du Sahara occidental, la violation systématique des droits de la population sahraouie par les forces d'occupation et la répression continue que connaît le terri-



toire, ce qui lui a valu d'être placée dans la ligne de mire du Maroc qui surveille chacun de ses pas», poursuivent les parlementaires.

Les deux députés affirment que le motif médical (état de santé d'Aminatou Haïdar) «demeure valide et, par conséquent, les obstacles administratifs que rencontre la population sahraouie dans le traitement des visas et l'octroi des permis de séjour doivent être levés».

Pour rappel, le refus par les autorités espagnoles de renouveler le titre de séjour à Aminatou Haïdar a été vivement dénoncé par plusieurs partis politiques en Espagne, notamment le Bloc nationaliste galicien (BNG), y voyant «une décision politique», tandis que la militante sahraouie des droits de l'Homme s'est dit victime d'un «complot hispano-marocain», après 16 ans de vie entre les territoires occupés du Sahara occidental

et l'Espagne.

De son côté, l'Union progressiste des procureurs (UPF) a écrit une lettre ouverte au ministre espagnol de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska, dans laquelle elle qualifie de «scandaleuse et injuste» la décision de priver la présidente de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine (ISACOM) de son titre de séjour.

Et de rappeler qu'Aminatou Haïdar se trouvait en Espagne pour recevoir un traitement médical pour ses multiples problèmes de santé : fibromyalgie, ostéoporose chronique, interventions chirurgicales antérieures... conséquences directes d'avoir subi des arrestations arbitraires et des actes de torture par le régime d'occupation marocain, et une disparition forcée pendant quatre ans dans une prison secrète marocaine alors qu'elle n'avait que 20 ans.

COMMUNAUTÉ NATIONALE ÉTABLIE À GHAZA

Le DG des Affaires consulaires reçoit des représentants des familles

Le Directeur général des Affaires consulaires et de la Communauté nationale à l'étranger a reçu, dimanche au siège du ministère des Affaires étrangères en sa qualité de chef de la cellule de crise mise en place au niveau du ministère, des représentants des familles de la communauté nationale établie à Gaza, indique un communiqué du ministère.

«En sa qualité de chef de la cellule de crise mise en place au niveau du ministère des Affaires étrangères, Monsieur le Directeur général des Affaires consulaires et de la Communauté nationale à l'étranger a reçu, ce jour au siège du ministère, des représentants des familles de la communauté nationale établie à Gaza, qui ont soulevé leurs préoccupations et leurs interrogations sur l'opération d'évacuation de leurs proches bloqués à Gaza, exprimant leur inquiétude quant aux conditions et aux risques découlant des attaques barbares des forces d'occupation sionistes», lit-on dans le communiqué.

Lors de cette rencontre, M. le Directeur général des Affaires consulaires et de la Communauté nationale à l'étranger a assuré que toutes les mesures et dispositions nécessaires avaient été prises pour mener à bien l'opération d'évacuation dans les meilleures conditions, conformément aux instructions des hautes autorités de notre pays qui accordent une importance extrême au suivi de la situation de notre communauté à Gaza, selon la même source.

Les personnes reçues ont été rassurées, ajoute la même source, que la situation de notre communauté à Gaza est suivie de près, ajoutant que les mesures et dispositions nécessaires ont été prises au niveau du ministère des Affaires étrangères en coordination avec l'ambassade d'Algérie au Caire, afin de lancer l'opération d'évacuation dès l'obtention des laissez-passer nécessaires via le Terminal de Rafah par les autorités égyptiennes.